

Monsieur Timothy Drayson  
29770 Primelin

Cher Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

C'est en tant que résident « mi-temps » à Saint Tugen depuis plus de 20 ans que je me permets de vous écrire concernant le PLU. Nous adorons ce lieu magique qui a su préserver au cours des temps la beauté historique et culturelle du village avec celle de l'environnement naturel. C'est pour conserver ces valeurs que je vous fais part de mon opinion. Il est à noter également que je ne suis pas un expert dans le processus de planification. Veuillez accepter par avance mes excuses si, par ignorance, je perds votre temps.

Le plan global proposé par la Mairie semble bien pensé et les documents préparés pour cette enquête sont très informatifs et complets. Cependant même si a priori je ne suis pas en désaccord avec ce projet, je me trouve incapable de développer une opinion éclairée sur une des propositions que je crois être importante - l'Aire Naturelle de Stationnement à St Tugen.

En effet, peu d'informations sont actuellement présentées dans le PLU pour soutenir cette initiative. Ceci est un peu surprenant car le projet, s'il était mis en œuvre de la manière suggérée, aurait un impact significatif à la fois sur le budget de la commune et sur l'environnement local. Un paragraphe supplémentaire de texte descriptif (Document 7-2 Réponses de la commune à l'avis des personnes publiques associées - page 7) fournit un contexte supplémentaire mais laisse le lecteur à court de détails. Il est possible que l'absence d'informations à l'appui mentionnées ci-dessus soit normale et que le projet Aire de Stationnement est mis en évidence dans le PLU uniquement pour permettre à la commune de présenter un projet détaillé soumis à un examen public à une date ultérieure ?

Dans ce cas, je n'ai qu'une seule question à poser : pourquoi choisir de placer l'aire dans les parcelles AZ 222, AZ 22? Le site est très important. Je ne le vois pas de ma propre maison, mais il semble que cet emplacement toucherait la vue d'une huitaine de maisons. De plus, du point de vue du grand public, les vues remarquablement préservées de la route de Penzer au village de St Tugen et jusqu'à la mer seraient gâchées. Les parkings ne sont jamais attrayants et la photo dans le document 3-OAP de l'aire naturelle de stationnement à l'extérieur de l'Abri Côtier met en évidence mon point de vue. Ne serait-il pas plus sage de protéger les perspectives préservées qui existent aujourd'hui en localisant le parking dans les parcelles BH 63,62,61 ? Les avantages que je peux voir y seraient les suivants : la végétation de chaque côté des parcelles choisies masquerait la vue des voitures, des bus touristiques, des poubelles et d'autres équipements urbains, seule une courte section de la

route d'accès aurait besoin d'être élargie, et la capacité serait facile à augmenter si nécessaire à une date ultérieure. Même les touristes auraient deux minutes supplémentaires pour profiter de l'environnement préservé lors de leur promenade vers la chapelle. (voire image attache)

Par contre si toutefois cette phase de révision en cours du PLU est le seul examen public que ce projet recevra avant sa mise en œuvre (hormis une éventuelle enquête lors de la phase administrative d'une procédure d'expropriation), je suis surpris par le manque de détails. Construire un nouveau parking dans un paysage écologiquement sensible, transformer le parvis d'un monument historique, et probablement élargir une petite route de campagne pour accommoder des bus touristiques va beaucoup impacter l'environnement et le budget de la commune.

A la lecture du document, il semble que le besoin d'un nouveau parking soit motivé par une volonté de faire face à une forte fréquentation occasionnelle induite par les fêtes et les flux touristiques. Comme nous ne sommes pas résident à l'année, il m'est difficile de juger de l'impact du parking actuel du parvis de la chapelle pour les résidents mais notre maison familiale se situant à côté de la fontaine de St Tugen, je peux certainement convenir qu'à certaines occasions (funérailles, pardon) la demande de places dépasse la disponibilité. Je reconnais également que le village bénéficierait d'un aménagement du parvis qui inclurait une réduction du nombre de places de parking. Je soutiendrais donc la construction d'un parking en dehors du village s'il était démontré que les avantages qui découlerait de l'embellissement du parvis de St Tugen l'emporte sur les coûts économiques et environnementaux du projet. Malheureusement, le contenu du PLU ne permet pas de faire cette analyse.

Dans cette optique, je pense qu'il serait souhaitable d'être en possession de réponses à quelques questions de base pour estimer l'impact du nouveau parking :

Quelle est la taille exacte du parking envisagé et pourquoi ? Comment sera-t-il conçu ? Y installera-t-on des lampadaires et des poubelles supplémentaires ? Sera-t-il permis aux caravanes et gens de voyage de passer la nuit ? Quel en sera les conséquences pour les maisons voisines ? La route d'accès devra-t-elle être élargie pour accueillir les bus touristiques ? Comment le drainage sera-t-il géré ? Quel impact l'aire aura-t-elle sur la vue sur la mer et sur le paysage préservé actuel ?

Pour qualifier les aspects positifs de l'aménagement du parvis de la chapelle, il faudrait aussi que la commune présente un plan, quelques illustrations, et une idée du coût. Il y a des dizaines de pages dans la présentation 3-OAP qui, grâce à l'utilisation de dessins « avant et après » aide le public à comprendre l'impact de divers petits aménagements proposés sur la D784. C'est très bien conçu et la valeur positive des modifications est mise en évidence.

Pourquoi alors pour un projet tout aussi complexe et sensible sommes-nous laissés dans le brouillard ?

La seule information solide qui nous a été fournie dans ce document c'est l'emplacement proposé pour le nouveau parking au parcelles AZ 222, AZ 22.

Selon mon opinion, les couts environnementaux seraient considérablement réduits si l'emplacement était transféré au parcelles BH 63,62,61. Je ne prétends pas connaitre les contraintes associées avec ce changement mais je crois que l'environnement local serait mieux protégé.

Sachez que même si nous ne sommes pas « enfants du pays » nous sommes extrêmement attaches à ce coin de paradis. Je soutiens énormément les efforts visant à accroître le profil et le poids culturel de St Tugen au sein de la Commune et du Cap Sizun. Je suis également très heureux que le document reconnaisse les qualités uniques du site et suis entièrement prêt à approuver des initiatives bien structurées conçues pour attirer les touristes et améliorer l'environnement pour les résidents. Il n'y a malheureusement plus de fez noz organisée depuis plusieurs années mais la chapelle est toujours utilisée pour des évènements religieux et pourrait certainement accueillir plus régulièrement des évènements culturels.

En vous remerciant Cher Monsieur, de toute votre attention, je vous prie d'accepter mes plus sincères salutations.

